



ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Fiches

Question écrite n° 39259

Texte de la question

M. Louis Le Pensec appelle l'attention de M. le ministre de l'intérieur sur les difficultés rencontrées par un jeune Français dans ses démarches visant à obtenir une fiche individuelle d'état civil et de nationalité française. L'intéressé s'est présenté au service d'état civil de sa mairie et a présenté son livret de famille et son passeport. Faute de carte d'identité, égarée en l'espèce, la fiche individuelle d'état civil et de nationalité française n'a pu être délivrée. L'intéressé s'est alors vu indiquer qu'il lui fallait s'adresser au tribunal de grande instance pour obtenir un certificat de nationalité. En conséquence il lui demande de bien vouloir lui indiquer les motifs qui s'opposent à la prise en compte du passeport pour ce type de formalité administrative ainsi que les éventuelles simplifications qu'il entend proposer pour faciliter ce type de démarches.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire qu'il résulte du décret no 72-214 du 22 mars 1972 modifiant et complétant celui du 26 septembre 1953 qui a institué la fiche d'état civil et de nationalité française, que le passeport peut être délivré au vu de la fiche d'état civil. Si le passeport pouvait servir à établir cette fiche, il ne pourrait lui-même être dressé que sur présentation des documents permettant l'établissement de la fiche (extrait d'actes de l'état civil, livret de famille, carte nationale d'identité) ; de ce fait, il ne serait plus susceptible d'être délivré au vu d'une fiche d'état civil et de nationalité française, ce qui ne manquerait pas d'occasionner de nombreux inconvénients pour les administrés. Il n'est donc pas envisagé de modifier l'option ainsi retenue.

Données clés

Auteur : [M. Le Pensec Louis](#)

Circonscription : - SOC

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39259

Rubrique : Etat civil

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 1996, page 2822

Réponse publiée le : 9 septembre 1996, page 4849